



Compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2016 à 19h00

Présents : Y. Deshayes. C.Asse. E. Bardeau. C. Hamel. V.H. Desous. J.P. Crozet
E. Huet. C. Grelé. S. Gout. J.M. Tréhet. E. Legoux
S. Boire. M. Barbenchon. N. Drieu. R. Charlemaine. V. Gicquel-Auzannet
B. Jules-Gautier. P. Carré I. Guého

Excusés : M. Lebon. F. Deterpigny. M. Lepaisant. A.P. Dupont. H. Larose
E. Aubert

Absents : JM. Eude. V. Tréhet.

Procurations :

M. Lebon donne pouvoir à S. Boire
F. Deterpigny donne pouvoir à I. Guého
M. Lepaisant donne pouvoir à Y. Deshayes
A.P. Dupont donne pouvoir à B. Jules-Gautier
H. Larose donne pouvoir à E. Legoux
E. Aubert donne pouvoir à C. Asse

Désignation du secrétaire de séance :

Sylvestre Gout est désigné secrétaire de séance.

SPL – MODIFICATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DEL2016_10_02

Yves DESHAYES rappelle que les statuts ont été adoptés lors du conseil municipal du 25 octobre 2016 et que la modification porte la diminution du capital social et l'autre point porte sur l'âge maximum pour être élu président de la SPL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Blangy Pont l'Évêque Intercom modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016,

Vu la procédure de modification des statuts en cours liés aux applications de la loi NOTRe, en particulier sur le développement économique, la promotion du tourisme et la santé,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2016_10_02 en date du 25 octobre 2016 relative à la création d'une société publique locale (SPL) entre la Communauté de communes et la Ville dans le domaine touristique, économique et culturel,

Considérant qu'il a été décidé, entre la Communauté de communes et par la Ville de Pont l'Evêque, de constituer une SPL,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°DEL2016_10_02 du 25 octobre 2016 en ce qu'elle porte sur l'adoption des statuts de la société et de son capital social,

Considérant que cette modification intervient suite à une évaluation et expertise financières effectuées par un cabinet d'expertise comptable externe,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte les nouveaux statuts de la Société, tels qu'annexés à la présente délibération, et qui sera dotée d'un capital de 150 000 euros, dans lequel la participation de la Ville est fixée à 45 000 euros et libérée en totalité

- Précise que les autres mentions de la délibération DEL2016_10_02 du 25 octobre 2016, ne sont pas modifiées.

II – FINANCES

MARCHE HEBDOMADAIRE – TARIFS

Sandrine BOIRE rappelle que le marché hebdomadaire du lundi matin est confié à la gestion du Groupe Géraud, par contrat de délégation de service public. Ce contrat prévoit l'actualisation des différents tarifs des droits de place selon les indices de calcul de variation, soit 1.54 %.

Parallèlement, la redevance communale dont le montant varie proportionnellement et simultanément aux droits de place, sera consécutivement actualisée.

Les droits sont encaissés par le gestionnaire du service public.

Vu l'avis favorable du Syndicat des Marchés de France, du Calvados et de l'Orne en date du 15 novembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'actualiser les tarifs des droits de place qui seront appliqués à compter du **1^{er} janvier 2017** comme suit :

VILLE DE PONT-L'EVEQUE
EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT
CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE
(article 31 du contrat)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

Index "ICHT-C" : Coût horaire du travail, tous salariés, dans l'industrie manufacturière, publié au MTPB.
 Index "FSD1" : Frais et services divers, modèle de référence n° 1, publié au MTPB.

valeur de départ (connue au 1^{er} juin 2015)

ICHT-C ₀ =	113,9	Valeur juin 2015 - lemoniteur.fr - dml le 07/10/2015
FSD1 ₀ =	126,6	Valeur mars 2015 - lemoniteur.fr - dml le 04/05/2015

valeur actualisée

ICHT-C _n =	115,8	Valeur juin 2016 - lemoniteur.fr - dml le 07/10/2016
FSD1 _n =	121,7	Valeur août 2016 - lemoniteur.fr - dml le 30/09/2016

$$\text{soit } K = 0,80 \frac{115,8}{113,9} + 0,20 \frac{121,7}{126,6} = \mathbf{1,0056}$$

2 - VARIATIONS INDICIELLES

		calculé	voté
2016	Tarif initial	1,0000	1,0000
2017	k au 17 octobre 2016.....	1,0056	

soit variation indicielle à voter : 0,56%

3 - TARIFS ACTUALISES

	en vigueur 2016	actualisé
Etalagistes forains :		
Places découvertes :		
• Abonnés à l'année (tarif par séance)		
Le mètre de façade pour une profondeur de 3 m.	1,00 € HT	1,01 € HT
Chaque m ² de profondeur supplémentaire	0,33 € HT	0,34 € HT
• Non abonnés (hors saison : 01/09 au 30/06, par séance)		
Le mètre de façade pour une profondeur de 3 m.	1,46 € HT	1,47 € HT
Chaque m ² de profondeur supplémentaire	0,49 € HT	0,50 € HT
• Non abonnés (en saison : 01/07 au 31/08, par séance)		
Le mètre de façade pour une profondeur de 3 m.	2,89 € HT	2,91 € HT
Chaque m ² de profondeur supplémentaire	0,96 € HT	0,97 € HT
Places couvertes (sous abris) :		
Le mètre linéaire de façade et pour une profondeur maximale de 3 m. :		
• Abonnés à l'année (tarif par séance)	1,46 € HT	1,47 € HT
• Non abonnés (hors saison : 01/09 au 30/06, par séance)	1,86 € HT	1,88 € HT
• Non abonnés (en saison : 01/07 au 31/08, par séance)	3,01 € HT	3,03 € HT
Véhicules (vente neufs ou occasions) :		
Voiture de démonstration, par séance	5,82 € HT	5,86 € HT
Voiture sur place de marché, par séance	1,97 € HT	1,99 € HT
Electricité :		
Tous marchés et manifestations :		
Droit fixe pour accès au branchement électrique	2,89 € HT	2,91 € HT
(par séance et par branchement)		
Redevance animation :		
Par séance et par commerçant.....	1,50 € HT	1,51 € HT



CONCESSIONNAIRE DE DROITS COMMUNAUX

27, bd de la République
 53301 Lury-Garnan Cedex

III – AMENAGEMENTS – TRAVAUX

SDEC - EFFACEMENT DES RESEAUX COUR DE BROSSARD

Christian ASSE présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, cour de Brossard.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 31 999.06 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 30%, sur le réseau d'éclairage 10% et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 21 059.59 € selon la fiche financière jointe, déduction des participations mobilisées par le SDEC Energie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er semestre de l'année 2017 et informer le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation, en section d'investissement, par fonds de concours
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie, dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage
- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 799.98 €,
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

SDEC - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE SAINT MELAINE

Christian ASSE informe l'assemblée qu'ENEDIS (ex EDF) va procéder à l'enfouissement d'une ligne à haute tension et basse tension. Par la même occasion, la Ville souhaite que les lignes télécom et les lignes électriques soient également enterrées.

Il présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, rue Saint Melaine

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 28 868.72 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau d'éclairage est de 10% et 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 24 650.97 € selon la fiche financière jointe, déduction des participations mobilisées par le SDEC Energie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er semestre de l'année 2017 et informer le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation, en section d'investissement, par fonds de concours
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie, dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage
- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 721.72 €,

- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Yves DESHAYES indique qu'une réunion est organisée tous les ans avec les concessionnaires afin de les informer du programme des travaux.

IV - PERSONNEL

CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Yves DESHAYES rappelle que Christine François, DGS, a quitté notre collectivité depuis le 31/10/2016 pour la communauté de communes.

Après en avoir discuté avec Christine François et le Président de l'intercom, Monsieur le Maire souhaitait que Christine François ait des missions à la Ville sur les dossiers communs Ville et intercom.

Il y a quatre dossiers actuellement qui concernent la Ville de Pont l'Evêque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant l'importance que revêt le conseil aux élus, et notamment au Maire, dans les relations intercommunales et la coordination des dossiers communs à la Ville de Pont l'Evêque et à la Communauté de Communes Blangy Pont l'Evêque Intercom,

Béatrice JULES demande quels sont les dossiers communs.

- Le Pôle libéral de santé ambulatoire (PSLA)
- Le GEMAPI
- Le lac
- Le RAM
- la crèche
- La SPL
- L'assainissement et l'eau potable à l'échelon 2018/ 2020
- Le contrat de territoire
- Le contrat de ruralité

David MARIVINGT précise également que cela concerne tous les projets de la communauté de communes qui s'implantent sur Pont l'Evêque afin d'avoir un lien concernant notamment la nécessité d'amenée des réseaux.

Yves DESHAYES rappelle que cela concerne l'intérêt de tous afin d'éviter de perdre du temps sur le montage des dossiers.

Victor-Henry DESOUS demande si elle viendra en appui au DGS de Pont l'Evêque.

Yves DESHAYES ne souhaite pas recruter pour le moment et il compte sur le soutien de ses collaborateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De procéder à la création d'une activité accessoire de chargé de mission des relations intercommunales, au sein de la Ville de Pont l'Evêque, à compter du 1er décembre 2016 pour une durée de 3 ans.
- De rémunérer cette activité accessoire au taux horaire de la fonction de DGS (3/35e)
- D'inscrire la dépense au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN VERTU
DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT**

DEC2016 10 YD06 : Contraction d'un emprunt de 300 000 € avec la Banque Postale, à taux fixe, d'une durée de 12 ans, taux d'intérêt annuel de 0.85%, amortissement constant, commission d'engagement : 400 €

Eric HUET félicite le Maire car c'est un très bon taux.

Priscilla CARRE demande la destination de cet emprunt. Yves DESHAYES rappelle que celui-ci était prévu au budget et qu'il est destiné notamment pour les travaux de la gare.

L'ouverture d'une partie des parkings se fera mi-décembre.

David MARIVINGT fait le bilan des travaux de la gare.

La construction d'une halte voyageurs devrait commencer début janvier pour une durée de 10 mois. A l'issue de ces travaux, la voirie et l'aménagement du carrefour de la gare seront réalisés.

Une particularité historique au mois de juillet 2018, cela fera 150 ans que la gare et la ligne existent.

L'objectif serait de faire l'inauguration en juillet 2018.

PROJET DE DEMOLITION/CONSTRUCTION RUE DES LONGS CHAMPS

Le permis de construire vient d'être signé aujourd'hui.

FIBRE OPTIQUE

Jean-Pierre CROZET demande où en est la fibre optique.

David MARIVINGT précise qu'il faut se rendre sur le site : cœur de fibre du conseil départemental afin de vérifier si l'habitation est raccordable à la fibre et aussi de connaître la liste des différents opérateurs.

BUREAU DE VOTE

Un courrier a été remis à chaque conseiller municipal pour leur demander de préciser les permanences de tenue d'un bureau de vote pour les élections 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Point Info 14 sera sur le marché lundi prochain afin de faire connaître ce nouveau service.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Le repas de fin d'année aura lieu le samedi 17 décembre 2016.

ANIMATIONS DU WEEK-END

Téléthon.

Marché des associations

Vin chaud

Arrivée du Père Noël en parachute

Rallye automobile.

CEREMONIE DU 5 DECEMBRE

Cérémonie place Foch à 17 h 00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance est prévue le jeudi 15 décembre à 18h30 notamment pour les contrats d'assurance.

Jean-Pierre CROZET demande si le projet de l'hôpital a évolué.

Yves DESHAYES rappelle que l'ARS a validé le projet et que la livraison doit se faire fin 2019 pour l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.